

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

Séance du 26 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, à la mairie de Damiatte, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI – Mme VIDAL – M ROUDET – Mme PICARD - M MOLIERES – Mme MAUREL Marie-José - Mme JACONO – M DARASSE - Mme ALLETRU – M BESSIOUD – Mme MAUREL Pascale – Mme BRET.

Etaient absents avec pouvoir : M DOMINGUEZ avec pouvoir à Mme ALLETRU – M PRADES avec pouvoir à Mme PICARD.

Était absent : M VAGLIENTI

Date de la convocation : 19 janvier 2023

Secrétaire de séance : M ROUDET Jérôme

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 12

Procurations : 2

Quorum : 8

Date d'affichage : 24 février 2023

Ordre du jour :

- Vente d'une partie de la section de commune de la Bertrandié
- Convention de mise à disposition du centre aquatique intercommunal de la CC Tarn Agout au profit de l'école de Damiatte
- Contrat de location du copieur de la mairie
- Demande d'un particulier pour acquérir la parcelle D 2008 – 20 rte de Graulhet
- Feu d'artifice 2023
- 4L Trophy
- Construction vestiaires du Rec
- Vidéo surveillance – demande de subvention
- Révision du tarif du fournisseur de la cantine Transgourmet
- Questions et informations diverses

Le **quorum étant atteint**, le Conseil municipal est ouvert sous la présidence de Madame le Maire.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 22 décembre 2022. Aucune observation n'étant émise, il est **adopté à l'unanimité**.

EXAMEN DES AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR :

Madame le Maire ouvre la séance en présentant aux membres du conseil municipal ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Vente d'une partie de la section de commune de la Bertrandié

Madame le Maire rappelle le projet de vente de la section de commune de la Bertrandié. Elle précise que le géomètre est intervenu pour délimiter en bordure de la parcelle un chemin d'accès aux fonds voisins. Elle indique que les frais de géomètre ont été supportés par Monsieur GRANGE et Madame ROSSO et que le vote des membres de la section qui s'est déroulé en septembre dernier est favorable à la vente.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente au prix de 0.45 € le m², tarif identique aux ventes des précédentes section de commune.

Le Conseil Municipal se prononce unanimement pour la vente de la section de commune de la Bertrandié.

Convention de mise à disposition du centre aquatique intercommunal de la CC Tarn Agout au profit de l'école de Damiatte

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la piscine de Graulhet a fermé.

Madame JACONO indique que c'est en raison de problèmes de sécurité que la piscine a dû fermer.

Madame le Maire relaie la demande des enseignants qui souhaiteraient aller à la piscine de Lavour. Elle donne lecture du projet de délibération pour l'autoriser à signer une convention de mise à disposition du centre aquatique de Lavour. Le coût serait de 20 € par séance, légèrement supérieur au coût de la piscine de Graulhet. Néanmoins, elle considère qu'il est important que les écoliers apprennent à nager. Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et d'inscrire au budget la participation de la commune à hauteur de 20 € par séance.

Contrat de location du copieur de la mairie

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le contrat de location du copieur du secrétariat va prochainement arriver à échéance. Le coût trimestriel est de 134 € HT auxquels se rajoutent 5 € par cartouche de toner livré et la maintenance à raison de 0.006266 € la copie noir et blanc et 0.06266 € la copie couleur. Elle précise que lors de sa dernière rencontre avec la société LMB, celle-ci avait indiqué qu'elle pouvait aussi proposer des copieurs reconditionnés. Lors de leur dernière réunion, les adjoints ont émis des réticences sur cette option.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à résilier le contrat à son terme.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité et demande à Madame le Maire d'organiser une consultation.

Demande d'un particulier pour acquérir la parcelle D 2008 – 20 rte de Graulhet

Madame le Maire avise le Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée pour l'acquisition de la parcelle D 2008 située à l'arrière de celle qui vient d'être vendue par la commune à M TOURNIER Kévin. Elle indique que la parcelle achetée par la commune au PACT 81 a été divisée en deux. Une partie, côté départementale, destinée à la vente et une partie à l'arrière destinée à accueillir un espace public. Cette division est le résultat d'une consultation lancée en 2016 auprès des riverains.

Madame le Maire indique qu'elle n'est pas favorable à la vente de la parcelle D 2008 non seulement car elle souhaite respecter le souhait des riverains tel que manifesté lors de la consultation mais également parce que le chemin d'accès est trop étroit (2.50 m) pour desservir une habitation. Il a été conçu comme un chemin piétonnier.

Madame le Maire suggère de réfléchir aux aménagements sur ce terrain avec des bancs et une aire de jeu par exemple. Elle souligne qu'une douzaine d'enfants vivent dans le lotissement voisin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce à l'unanimité contre la vente de la parcelle D 2008.

Feu d'artifice 2023

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour le feu d'artifice 2023. Elle communique un projet du programme de tir avec 854 bombes, soit à peine un peu moins qu'en 2022. Le budget maximum devait être de 3 500 € ; le devis s'élève à 3 200 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis établi par M MURCIA et décide que le feu d'artifice se déroulera le samedi soir de la fête.

*Commune de DAMIATTE (Tarn)
Séance du 26 janvier 2023*

Madame PICARD souligne que cette société est déjà intervenue sur la commune et que tant du point de vue du tarif que de la qualité de la prestation, elle a donné satisfaction.

Madame JACONO demande à quelle date sera tiré le feu d'artifice.

Madame PICARD indique que ce sera le samedi 5 août 2023 au lac St Charles.

Madame le Maire précise que la fête du village se déroulera sur 2 jours, les 4 et 5 août 2023. Il a été décidé de ne pas prolonger la fête le dimanche 6 août en raison de l'organisation d'un vide grenier le même jour à ST PAUL.

Madame PICARD ajoute que la fête de Damiatte tombe en plus le même jour que celle de Fiac.

4L Trophy

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur JEANJEAN Audric, Damiattois, et Monsieur de POITEVIN Maxime, souhaitent participer au 4L Trophy, raid automobile humanitaire en 4L de la France vers le Maroc. Les participants apportent des dons de fournitures scolaires, de matériel sportif, médical pour les enfants marocains. Messieurs JEANJEAN et de POITEVIN sollicitent une subvention au profit de l'association qu'ils ont créé. Le blason de la commune serait porté sur la 4 L. Le coût varie de 100 à 600 € selon la taille.

Madame le Maire précise que le Conseil Municipal a soutenu à 3 reprises des jeunes Damiattoises qui ont participé au 4L Trophy pour un montant de 200 €. Elle indique également qu'elle a sollicité les enseignants pour récolter des livres. Ainsi, 30 kg de livres seront donnés à Messieurs JEANJEAN et DE POITEVIN pour être acheminé au Maroc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 200 € à l'association Le Duo Occitan.

Madame MAUREL Marie-José précise que c'est une belle expérience très enrichissante pour les jeunes et qu'elle regroupait environ 1 200 voitures lorsque ses filles y avait participé.

Madame JACONO demande la date du 4L Trophy

Madame le Maire précise que le départ est prévu le 16 février de Biarritz pour 6 000 km, avec environ 2 000 voitures et un retour par l'Espagne.

Construction vestiaires du Rec

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le plan et l'avant-projet relatif à la construction de vestiaires. Ces documents avaient été transmis avec la convocation à la séance. Pour des raisons techniques, le bâtiment existant ne peut être aménagé, il faut démolir et reconstruire. Pour limiter au maximum le coût de

l'opération, Madame le Maire propose entre autres de réaliser un bâtiment avec un toit deux pentes et non quatre. Elle précise que le projet pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat entre 30 et 50 %. Madame BOSC, lors de la réunion de travail du 19 janvier dernier sur ce projet, annonçait 30%. Madame le Maire rappelle que la subvention pourrait être majorée en cas d'utilisation du bois dans la structure.

Monsieur DARASSE indique que la majoration de la subvention ne fait que compenser le surcoût en utilisant du bois.

Madame PICARD dit que Monsieur DECOMPS, a annoncé lors de la réunion à la Sous-Préfecture une possible aide financière de la Région pour ce projet plafonnée à 21 000 €.

Madame le Maire va contacter le Président de la Ligue de Football Occitanie et l'Agence Nationale des Sports pour obtenir des financements supplémentaires. Elle précise que le Conseil Municipal sera convoqué le 16 février pour présenter au vote la demande de subvention DETR. La réalisation des travaux sera conditionnée par le montant des subventions obtenus.

Madame le Maire remet à chaque conseiller un exemplaire de l'Avant-Projet Sommaire et propose que chaque élu lui communique sous huitaine ses observations.

Monsieur MOLIERES estime qu'il faut privilégier la solidité car ce n'est pas un logement qui sera construit mais des vestiaires. Il faut trouver un bon compromis entre le coût et la solidité.

Madame le Maire précise qu'elle a contacté la Communauté de Communes pour l'aide LEADER avec le PETR. N'ayant pas eu de retour, elle va rappeler.

Madame PICARD indique que si le plan de financement est validé, selon le planning de l'architecte, les travaux de démolition pourraient débuter fin 2023, les travaux de construction commenceraient en 2024 pour durer 6 à 7 mois.

Vidéo protection – demande de subvention

Madame le Maire rappelle qu'elle avait rencontré Madame le Maire de Sémalens avec Mesdames VIDAL et PICARD pour un projet d'installation d'un système de vidéo protection sur la commune. Elle a demandé un devis à l'entreprise Cégelec qui a équipé la commune de Sémalens. Elle présente le devis qui comprend deux caméras, une au niveau de la mairie et une sur le mur de l'atelier municipal, face au parking de l'école. Madame le Maire précise qu'elle a recueilli l'avis de Monsieur VAGLIENTI sur ce devis. Il a émis des interrogations sur le stockage et le devenir des données, sur la maintenance, le type de logiciel utilisé et la déclaration auprès d'un bureau de contrôle.

Madame PICARD indique qu'une déclaration doit être faite auprès de la CNIL.

Madame le Maire précise que les données ne sont conservées que pendant un mois. Elle indique que la commune pourrait solliciter une subvention auprès de l'Etat, soit dans le cadre

Commune de DAMIATTE (Tarn)
Séance du 26 janvier 2023

du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance soit celui de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Madame PICARD propose de déposer la demande d'autorisation à la Préfecture et de réfléchir à l'aménagement de la pièce où sera installé le matériel de stockage et visionnage.

Madame BRET rappelle que le projet de départ était de lutter contre les dépôts sauvages aux abords des conteneurs à ordures ménagères et demande si l'intérêt d'une caméra au niveau de la mairie n'est pas de compléter l'action de la gendarmerie.

Madame le Maire répond qu'effectivement ces caméras seront un outil pour les gendarmes notamment pour les problèmes lors de location de la salle des fêtes ou pour identifier des véhicules recherchés en cas de vols ou autres infractions.

Madame PICARD précise que des panneaux aux entrées de la commune indiqueront que Damiatte est placé sous vidéo protection.

Madame BRET demande si des problèmes sur la commune justifient cette dépense.

Madame le Maire donne comme exemple des dégradations sur les véhicules, des plots qui sont déplacés sur la chaussée ou les cambriolages. La vidéo protection sera un outil utile aux gendarmes.

Madame MAUREL Pascale demande si le Maire peut visionner les images et agir.

Madame PICARD précise que le Maire est officier de police judiciaire.

Monsieur ROUDET demande si en cas de problèmes, les gendarmes se déplacent.

Madame le Maire précise que cette question a été posée à Madame le Maire de Sémalens et qu'effectivement, les gendarmes intervenaient.

Madame BRET dit que les cambriolages sont plus fréquents en campagne que dans le bourg.

Monsieur ROUDET estime que l'installation de caméra n'aura une réelle efficacité que si les gendarmes se déplacent.

Monsieur DARASSE souligne qu'il faut être vigilant sur la durée de vie de la caméra et sur le coût de la maintenance.

Monsieur DARASSE et Madame PICARD proposent de demander à Madame le Maire de Sémalens qui assure la maintenance pour sa commune.

Monsieur MOLIERES propose de se renseigner sur la location.

Révision du tarif du fournisseur de la cantine Transgourmet

Madame le Maire avise le Conseil Municipal que la tarification de Transgourmet pour la fourniture des repas à la cantine est facturée 2.17 € HT le repas depuis le 1^{er} janvier 2023 au lieu de 2.00 € HT en 2022.

Madame BRET demande à quelle date la mairie a été informée et si cette hausse va être absorbée par la commune ou répercutée aux familles.

Madame le Maire indique que l'information date de début janvier et que la possibilité de révision du tarif était prévue au contrat. Elle est fondée sur la hausse du coût des matières premières et de l'énergie notamment. La tarification des repas servis à la cantine sera examinée en juin pour communiquer aux parents les prix qui seront pratiqués à compter de la rentrée de septembre.

Réunion du comité de pilotage Socadal

Madame le Maire donne la parole à Monsieur BESSIOUD pour qu'il communique au Conseil Municipal le compte rendu du comité de pilotage Socadal.

Monsieur BESSIOUD indique qu'une réunion du comité de pilotage s'est tenue en janvier en présence du CAUE. La discussion n'a porté que sur des aménagements extérieurs tels l'aménagement d'un parc, des berges de l'Agout, des plantations d'arbres, d'un parcours de santé ou d'un mur d'escalade. Le CAUE attend des communes de présenter un projet précis pour pouvoir y travailler.

Monsieur MOLIERES estime qu'il n'y a pas de projet pour ce site actuellement et que Damiatte n'a pas fait de proposition.

Madame PICARD répond que des propositions avaient été listées dans un premier courrier envoyé au CAUE signé par les deux Maires et sur l'opportunité de ce projet, elle rappelle que Monsieur le Maire de St Paul avait dit que l'achat de ce terrain avait permis d'éviter l'implantation d'un site de dépôt de pneus. Elle précise qu'aucune dépense ne sera réalisée en 2023. Le comité de pilotage a décidé de ne pas écarter la possible signature d'une convention avec le CAUE, moyennant participation financière. En fonction du montant, une décision sera prise.

Monsieur DARASSE indique qu'il faudrait penser à enlever les emballages.

Madame le Maire précise que les élus de St Paul n'envisagent pas pour l'instant d'aménagement sur le bâti.

Madame BRET demande si une expertise est prévue pour la dépollution du site.

Madame le Maire indique qu'une étude sur la pollution du sol avait été réalisée par Eiffage alors que l'entreprise faisait des travaux sur la centrale hydroélectrique. De la terre du site Socadal a été utilisée par Eiffage puis remise sur site.

Commune de DAMIATTE (Tarn)
Séance du 26 janvier 2023

Madame PICARD souligne qu'il faudra mettre en place une structure entre les deux communes avant d'investir des travaux.

Rallye du Val Dadou 2023

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les 20 et 21 mai prochain se déroulera à Damiatte la 15^{ème} édition du rallye régional du Val Dadou. Cette année des véhicules historiques de compétition participeront à la manifestation. Les véhicules arriveront de Graulhet et passeront par Poney City.

Monsieur MOLIERES signale que des communes se sont opposées au passage du rallye sur leur territoire en raison de dégradations sur la route. Il précise que sur Damiatte, il n'y aura pas de spéciale chronométrée.

Projet de centrale photovoltaïque

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la société MELVAN a déposé un permis de construire pour un projet de centrale photovoltaïque sur 5 hectares environ au lieu-dit Namiel. L'instruction de cette demande est de la compétence de la DDT et pourrait durer une année. Le dossier va être instruit sur les bases du PLU de Damiatte et l'approbation du PLU intercommunal devrait intervenir vers le mois de septembre de cette année. Beaucoup de dossiers sont déposés, mais peu aboutissent. Madame le Maire souligne les retombées fiscales de tels projets. Le projet de Namiel pourrait représenter 7 300 € par an pour la commune et le département.

Monsieur MOLIERES confirme que des projets émergent sur plusieurs communes de la CCLPA mais que la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers rejette les dossiers la plupart du temps.

Concours d'éloquence

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une jeune Damiattoise, Morgane TRIPONNEY s'est qualifiée pour la finale lors de la sélection départementale du concours régional d'éloquence organisé par les rectorats de Toulouse et Montpellier et la fondation du Groupe la Dépêche.

Projet de plantations place de la Liberté

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser des plantations place de la Liberté. Les marronniers sont morts ; il faut les remplacer. Elle demande au Conseil Municipal de choisir entre des plantations sur le pourtour pour que l'espace puisse être utilisé lors des manifestations ou de repenser les plantations sur tout l'espace.

Madame PICARD est plus favorable à des plantations sur le pourtour pour que la place de la liberté continue d'accueillir la fête et les autres manifestations.

Monsieur MOLIERES souhaite qu'un paysagiste réalise deux propositions pour permettre au Conseil Municipal de se prononcer.

Madame BRET propose de trouver un compromis entre les deux : la végétalisation tout en conservant la possibilité d'y organiser des manifestations.

Monsieur BESSIOUD souligne que de nombreuses manifestations sont organisées place de la liberté : vide grenier, concours de pétanque, fête.

Madame MAUREL Marie-José et Madame PICARD que soit proposé un compromis : végétaliser, apporter de l'esthétique à l'aménagement de la place tout en conservant le côté pratique. Plusieurs projets pourraient être proposés au Conseil Municipal. Elles suggèrent le recueil de plusieurs devis pour permettre au Conseil Municipal de se prononcer.

Zone d'activité route de St Martin

Monsieur MOLIERES annonce au Conseil Municipal que depuis fin 2022, la Communauté de Communes a fait l'acquisition de quasiment 5 hectares, à l'arrière des Ets Thierry pour aménager une zone d'activité. Actuellement, la CCLPA travaille à la végétalisation du site. Il précise que le projet de cette zone d'activité est à la fois économique, écologique, vertueux. La zone d'activité permettra la création d'emploi sur le secteur. L'intercommunalité réfléchit à la construction d'un bâtiment pour du coworking.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 22h30.

Evelyne FADDI
Maire

Jérôme ROUDET
Secrétaire de séance